



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,

le **24 MARS 2022**

jour de sa réception.

Le Greffier,

Greffé

N° d'entreprise : **0412 649 183**

Nom

(en entier) : **Vayamundo Houffalize**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative agréée comme entreprise sociale**

Adresse complète du siège : **OI-Fosse-d'Outh 1, 6660 Houffalize**

Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs

Extrait du procès-verbal des résolutions écrites et unanimes des actionnaires du 14 mars 2022

Décision 1 : Prise de connaissance de la démission d'un administrateur

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Justin Daerden en tant qu'administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2021.

Décision 2 : Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Dirk Coninckx (...) en tant qu'administrateur de la société avec effet au 1er janvier 2022.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026.

Son mandat n'est pas rémunéré.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale décide de ratifier tous les actes pris par Monsieur Dirk Coninckx en sa qualité d'administrateur depuis le 1er janvier 2022.

Conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et associations, Monsieur Dirk Coninckx fait élection de domicile au siège de la société pour toutes les questions qui concernent l'exercice de son mandat.

Par conséquent, à compter du 1er janvier 2022, le conseil d'administration de la société est composé comme suit :

- Monsieur Patrick Vandenberghe, président;
- Monsieur Pierre Cuppens, vice-président;
- Monsieur Eddy Huttener;
- Monsieur Luca Baldan;
- Monsieur Koen De Kinder; et
- Monsieur Dirk Coninckx.

Conformément à l'article 12.5 des statuts de la société, la société est valablement représentée et liée à l'égard des tiers et en justice, en tant que demanderesse ou défenderesse, par le président et le vice-président agissant conjointement.

Décision 3 : Nomination de mandataires spéciaux

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de nommer en qualité de mandataire spécial Monsieur Patrick Geeraert, avocat, Monsieur Kristof Sloomans, avocat, Mademoiselle Karolien De Backer, avocat, Madame Annick Garcet, Mademoiselle Guusje Huijbregts, Mademoiselle Chloé Everaert et tout autre avocat ou employé de KPMG Law SRL, ayant son siège à, Luchthaven Brussel Nationaal 1 K, 1930

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Zaventem, chacun agissant séparément et avec pouvoir de substitution, à (i) procéder au dépôt et à la publication (d'un extrait) de ces résolutions, y compris en signant et en déposant, en tant que mandataire spécial, les formulaires de publication I et II, si nécessaire, (ii) modifier l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir tous les actes qui sont nécessaires ou utiles à cet égard.

Pour extrait conforme

Karolien De Backer
Avocat et mandataire spécial

Déposé en même temps: PV du 14/03/2022.